



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-12018

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2021-12-17-00003 - 2021-12-17-RAA spécial arrêté service ponts naturels
(1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-12-17-00003

2021-12-17-RAA spécial arrêté service ponts
naturels



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**
94, boulevard Béranger
CS 33228
37032 TOURS CEDEX 1

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle des services de
la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire**

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les services de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire seront exceptionnellement fermés le vendredi 27 mai, le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre 2022.

Article 2 : Le Directeur départemental des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Tours, le 16 décembre 2021

Par délégation de la Préfète,
Le Directeur départemental des Finances publiques

Thierry POURQUIER